

Accès

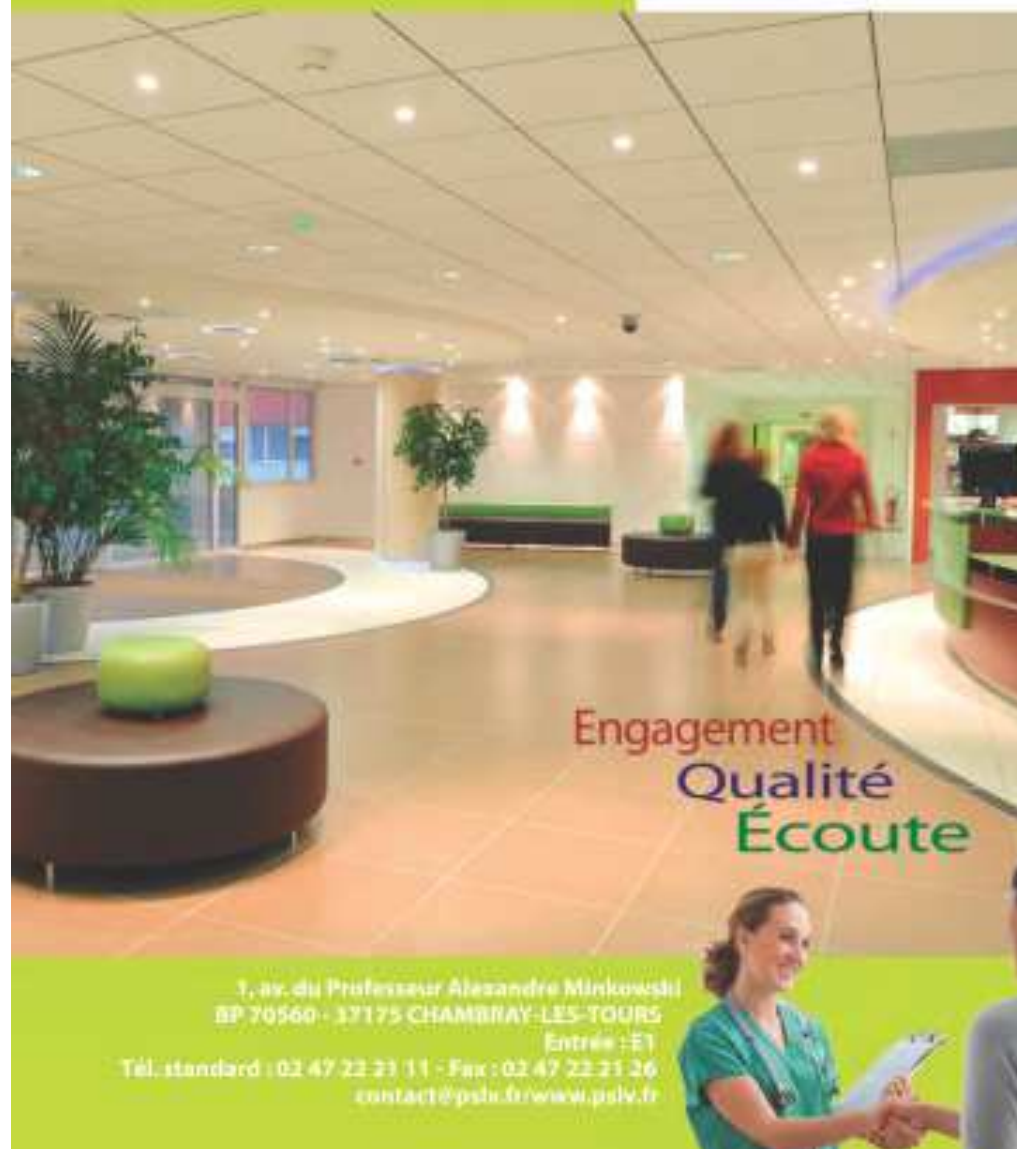
Par l'Autoroute A10
Sortie numéro 24
Par la périphérique
Sortie "Pôle Santé Sud"
Par la RN 10
Direction Auchan
Par le Bus
Ligne 2A et 9A
Arrêt "Pôle Santé Vinci"



PÔLE SANTÉ LÉONARD DE VINCI
1, av. du Professeur Alexandre Minkowski
B.P. 70560 - 37175 Chambray-lès-Tours cedex
Téléphone 02 47 22 21 11
www.pslv.fr / contact@pslv.fr

Hospitalisation complète

Pôle Santé
LÉONARD DE VINCI



Engagement
Qualité
Écoute

1, av. du Professeur Alexandre Minkowski
BP 70560 - 37175 CHAMBRAY-LES-TOURS
Entrée : E1

Tél. standard : 02 47 22 21 11 - Fax : 02 47 22 21 26
contact@pslv.fr / www.pslv.fr

SOMMAIRE



L'offre de Soins du Pôle Santé Léonard de Vinci

- Le pôle Maternité
- Le pôle Chirurgie
- Le pôle Médecine & Soins Palliatifs
- Le pôle Cancérologie
- Les Urgences
- Les Soins de Suite et de Réadaptation
- Les examens complémentaires

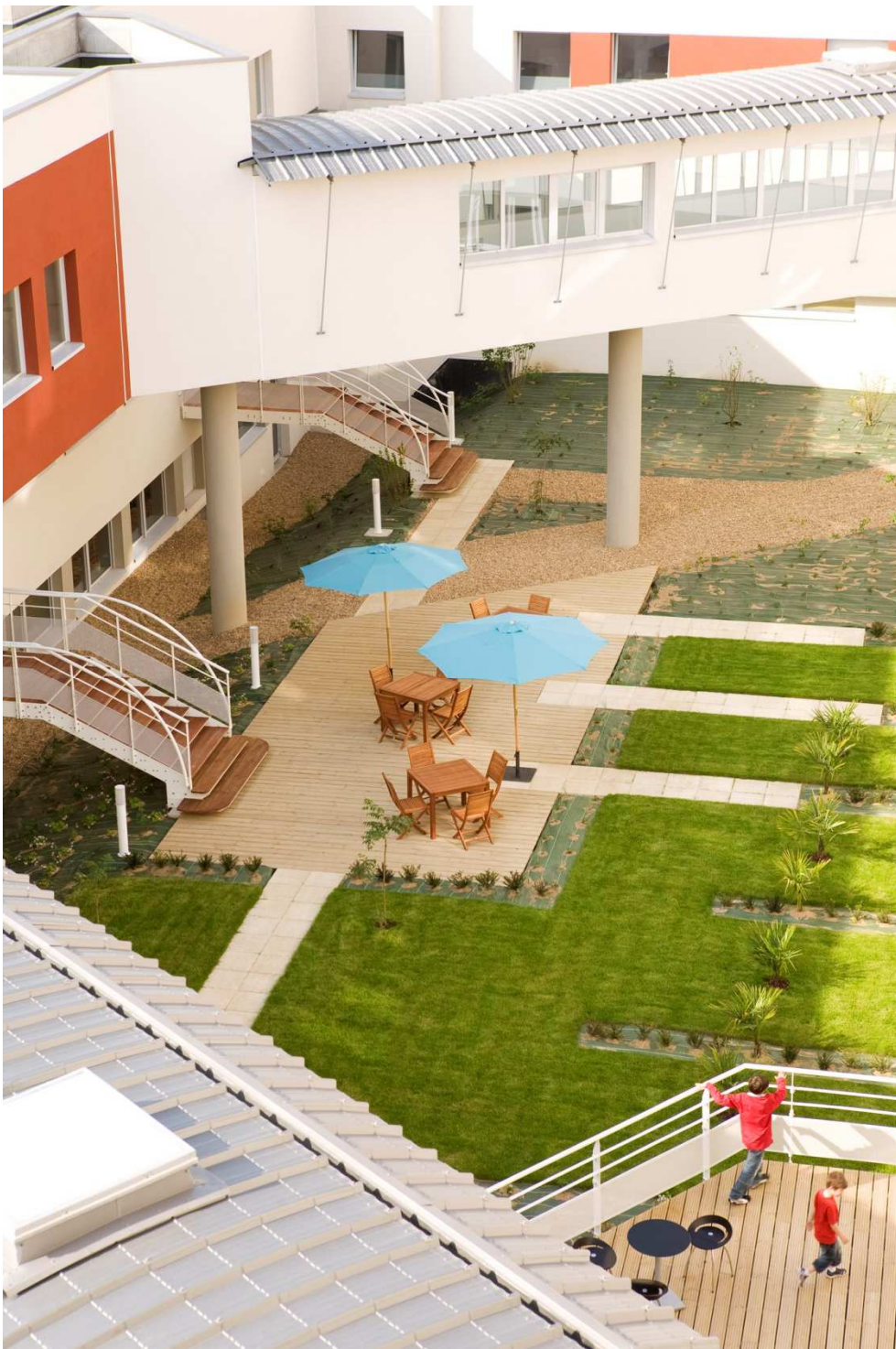
Le déroulement de votre prise en charge

- Vos démarches avant votre hospitalisation ... p. 2
- Votre séjour
- Votre sortie

Nos engagements

- La qualité et la sécurité des soins
- La charte de la personne hospitalisée
- Les droits et informations du patient

L'accès



OFFRE DE SOINS



Situé dans un cadre agréable de 8 hectares, le Pôle Santé Léonard de Vinci s'inscrit comme l'un des plus grands établissements de Santé privés de France.

Cet organisme sanitaire s'est doté de toutes les structures médicotéchniques nécessaires pour bénéficier sur un même lieu d'une prise en charge globale et continue.

La clinique Léonard de Vinci dispose d'une offre de soins organisée selon 5 pôles :

- le pôle Maternité
- le pôle Chirurgie
- le pôle Médecine / Soins palliatifs
- le pôle Cancérologie
- les Soins de Suite et de Réadaptation

Le Pôle Santé Léonard de Vinci, c'est :

- 125 médecins de toutes spécialités
- 460 lits dont 60 lits d'hospitalisation de jour
- environ 3000 accouchements par an
- une équipe de 600 personnes

La collaboration du personnel médical, soignant, technique et administratif de la clinique vous garantit des soins et des services personnalisés afin de rendre votre hospitalisation aussi agréable que possible.

La clinique est ouverte de 7h à 20h30 la semaine, et de 8h30 à 19h le week-end.

O

FFRE DE SOINS

Le pôle Maternité

Le Pôle mère-enfant met à votre disposition une équipe complète médicale et paramédicale afin de permettre une prise en charge optimale de votre grossesse et de votre accouchement. L'ensemble du personnel est à votre disposition pour vous assurer les meilleurs soins possibles dans un cadre agréable, lumineux et fonctionnel.

**UNE EQUIPE DE GARDE EST PRESENTE
SUR PLACE 24h/24 ET 7 j/7**

(médecin gynécologue-obstétricien et médecin anesthésiste)

Votre grossesse

Le suivi de votre grossesse est assuré par votre gynécologue-obstétricien en collaboration avec les sages-femmes.

Une équipe d'échographistes de référence est également présente afin de s'assurer la surveillance de la bonne santé de l'enfant à venir.



O

FFRE DE SOINS

Le diagnostic anténatal

Un diagnostic anténatal est parfois nécessaire pour dépister certaines pathologies de l'enfant à naître.

Il est réalisé par une équipe comprenant votre gynécologue-obstétricien, l'échographiste de référence et le médecin généticien, en collaboration étroite avec l'équipe soignante et la psychologue.

Vous pouvez également bénéficier d'un conseil génétique permet d'évaluer les risques d'anomalies chromosomiques ou génétiques, afin de s'assurer au mieux de la bonne santé de l'enfant à venir.



Votre accouchement

Vous êtes accueillie par la sage-femme de garde. Sa collaboration étroite avec votre médecin permet une prise en charge immédiate de votre accouchement dans des conditions optimales de sécurité pour vous-même et l'enfant à naître. Une personne de votre choix peut vous accompagner.

La péridurale ambulatoire, l'utilisation d'accessoires comme le ballon pendant le travail, la variation des positions de travail et d'accouchement, en harmonie avec l'équipe obstétricale, permettent une véritable implication des futurs parents dans la venue au monde de leur enfant, tout en leur assurant un maximum de sécurité.

Un anesthésiste est présent sur place 24h/24 pour les péridurales et la prise en charge des urgences.

O

FFRE DE SOINS

A la naissance

Votre bébé sera systématiquement examiné dès le premier jour et avant sa sortie par un pédiatre spécialiste du nouveau-né, disponible 24h/24.

Si votre bébé est prématuré ou si son état nécessite une surveillance médicale particulière, il sera hospitalisé dans l'unité de néonatalogie, située au sein de la maternité. Il sera quotidiennement examiné par le pédiatre et surveillé en permanence par une puéricultrice. Vous pourrez ainsi, de même que son papa, le voir quand vous le souhaitez.

L'équipe soignante vous donnera toutes les informations nécessaires et sera à votre écoute pour vous guider et vous aider à donner les premiers soins à votre bébé.



Après la naissance

Vous serez hospitalisée avec votre bébé pendant quelques jours dans le service de maternité.

Une équipe d'infirmières, de sages-femmes, d'auxiliaires puéricultrices et d'aides-soignantes est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'allaitement et dans la réalisation des soins nécessaires à votre bébé.



O

FFRE DE SOINS

L'Assistance Médicale à la Procréation

Le Pôle Santé Léonard de Vinci dispose d'un centre d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP), Le Centre Jacques Gallier, qui permet à de nombreux couples infertiles de devenir parents.

Il rassemble des praticiens spécialisés et agréés par l'Agence de Bio-Médecine :

- des médecins gynécologues-obstétriciens
- un médecin endocrinologue spécialiste de la reproduction
- des médecins biologistes

L'ensemble des médecins se réunit en commission pluridisciplinaire hebdomadaire afin de mettre en place la meilleure stratégie de traitement pour chaque couple infertile : Insémination Intra-Utérine (IIU), Fécondation In Vitro (FIV), Fécondation In Vitro avec micro-injection de spermatozoïdes (ICSI), congélation des embryons.

Paillettes d'embryons congelés
conservés dans l'azote liquide à -196°C.



injection de spermatozoïdes
dans un ovule (ICSI)



Embryon humain à 5 jours
(blastocyste)

O

FFRE DE SOINS

Le pôle Chirurgie

Plus de 60 chirurgiens et 13 anesthésistes réanimateurs exercent leur activité, en collaboration avec les équipes soignantes, recherchant en permanence l'atteinte des objectifs de sécurité, d'efficacité et de confort.

Nos équipes sont en permanence formées aux nouvelles techniques répondant aux exigences d'une chirurgie moderne, performante et moins invasive.

Dotés des équipements les plus modernes et des techniques les plus récentes, les blocs opératoires permettent de satisfaire aux normes de qualité et de sécurité en vigueur.

Le bloc opératoire

Conçu et construit selon les techniques les plus récentes et avec les matériaux les plus modernes, le plateau technique du bloc opératoire permet de satisfaire aux normes de qualité et de sécurité en vigueur.

Le service d'hospitalisation de chirurgie

Composé de 145 lits d'hospitalisation complète et de 67 lits d'hospitalisation de jour, l'établissement développe la chirurgie ambulatoire permettant au patient de sortir le jour même, selon le type d'intervention.



O

FFRE DE SOINS

Les disciplines chirurgicales

- Chirurgie générale et digestive
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie ophtalmologique
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie oto-rhino-laryngologique
- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- Chirurgie stomatologique et maxillo-faciale
- Chirurgie urologique

**UNE ÉQUIPE DE GARDE EST MOBILISÉE
24h/24 ET 7j/7**

L'anesthésie

✓ La consultation préopératoire

Au cours de cette consultation, l'anesthésiste évalue votre état de santé, vous propose la technique d'anesthésie la mieux adaptée à votre cas et vous informe sur le déroulement de celle-ci.

✓ Au bloc opératoire

La collaboration étroite de l'équipe médecin, infirmière, aide-soignante permet de vous prodiguer un maximum de sécurité pendant la période d'anesthésie, ainsi que pendant votre surveillance en salle de réveil.

✓ La prise en charge de la douleur

Des médicaments antalgiques sont prescrits dès votre intervention, et sont poursuivis en salle de réveil et dans le service de soins.

O

FFRE DE SOINS

Le pôle Médecine & Soins palliatifs

Le Pôle Médecine rassemble l'ensemble des spécialités médicales existantes et dispose de 110 lits dont 12 en Soins Palliatifs.

Différentes modalités de prise en charge existent :

- **la consultation**, où le médecin procède à un examen de votre état de santé et préconise un traitement adapté.
- **l'hospitalisation**, complète ou ambulatoire, requise selon votre pathologie ou votre traitement.

L'évolution des techniques et des traitements tend à réduire les hospitalisations « classiques », en faveur des prises en charge de courte durée.

Les spécialités médicales

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| • Oncologie | • Endocrinologie |
| • Cardiologie | • Médecine interne |
| • Hépto-gastro-entérologie | • Rhumatologie |
| • Dermato-vénéréologie | • Neurologie |
| • Médecine et biologie du sport | • Hématologie |
| • Pneumologie | |

Une place particulière est réservée aux prises en charge pneumologiques (cancer, Insuffisance Respiratoire Chronique-IRC, allergies) avec l'endoscopie broncho-pulmonaire, et la réadaptation des IRC à l'effort.



Les maladies de l'appareil digestif occupent un secteur développé autour de l'endoscopie ambulatoire, de l'endoscopie interventionnelle (prothèses, voie biliaire, écho-endoscopie).

La médecine interne accueille les malades porteurs de maladies inflammatoires chroniques, les diabétiques, l'endocrinologie, etc...

O

FFRE DE SOINS

Les Soins palliatifs

La création de l'unité de Soins palliatifs correspond à une volonté délibérée de l'ensemble des acteurs du Pôle Santé Léonard de Vinci.

Ce service peut accueillir différents types d'hospitalisations :

- **hospitalisation de phase palliative** : prise en charge de patients ayant des maladies chroniques évolutives posant des problèmes d'équilibre
- **hospitalisation de fin de vie** : accompagnement terminal des malades
- **hospitalisation de "répit"** : de courte durée, pour des malades venant du domicile, afin de permettre un certain soulagement à la famille et à l'entourage

Ce service a la particularité d'être organisé autour des souhaits du patient et de son entourage, de ses besoins, de son confort et de ses douleurs.

Un personnel spécialement formé à ce type de prise en charge en assure le fonctionnement et adapte au plus près les soins de support du patient :

- 2 médecins, 8 infirmiers et 8 aides-soignants, une équipe paramédicale (psychologue, assistante sociale, diététicienne, kinésithérapeute, socio-esthéticienne...)
- des bénévoles accompagnants

Les décisions sont prises en équipe.

Une place privilégiée est réservée à l'entourage, des salons et des chambres sont mis à leur disposition.



OFFRE DE SOINS

Le pôle Cancérologie

La cancérologie (ou oncologie) est l'un des axes médicaux majeurs du Pôle Santé Léonard de Vinci.

La prise en charge globale et pluridisciplinaire du cancer est assurée grâce un environnement associant sur un même site un plateau technique de diagnostic et de thérapie (scanner, IRM, endoscopie, médecine nucléaire, chimiothérapie, radiothérapie), des compétences médicales et une équipe soignante spécifique et formée.

Cet ensemble coordonné place le Pôle Santé comme l'un des établissements de premier plan dans le domaine de la cancérologie en région Centre.

Le développement de la prévention, du dépistage et de la formation, ainsi que l'assurance d'une qualité de prise en charge et d'accompagnement, témoignent de la volonté et de l'implication de l'unité de cancérologie dans le plan national de lutte contre le cancer.

La réussite de votre projet thérapeutique réside dans le partenariat médecin/patient, choisissant ensemble le protocole de traitement le mieux adapté.

Le plan Cancer

✓ Les réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP)

Les RCP sont une mesure importante d'une bonne prise en charge d'un malade atteint d'un cancer. Elles réunissent des professionnels de santé de différentes spécialités, impliqués dans le traitement du cancer : cancérologue, radiologue, anapathologiste, radiothérapeute... et dont les compétences sont indispensables pour vous garantir le meilleur choix thérapeutique en fonction de votre état de santé et des connaissances scientifiques du moment.

✓ Le dispositif d'annonce

Le dispositif d'annonce a pour objectif de permettre à la personne malade de bénéficier des meilleures conditions d'information, d'écoute et de soutien. Ceci, en lui assurant :

- un temps médical d'annonce et de proposition de traitement,
- un temps soignant de soutien et de repérage de ses besoins

OFFRE DE SOINS

- un temps soignant de soutien, de reformulation, d'accompagnement et de repérage des besoins par un(e) infirmier(e) formé(e)
- un accès à des soins de support (Oncologie 37, Ligue contre le cancer, Psychologues.....)

DEMANDEZ DES INFORMATIONS A VOTRE MEDECIN

La Chimiothérapie

Les médicaments anticancéreux ont pour objectif d'arrêter le développement et la prolifération des cellules cancéreuses. Le choix du ou des produits dépend du type de votre cancer, de sa localisation, de l'étendue, de sa croissance, de son retentissement sur les fonctions de votre corps et de votre état général.

Le traitement par chimiothérapie est réalisé principalement en hospitalisation de jour. Selon le protocole prescrit, il est administré soit en totalité à la clinique, soit en partie à la clinique et en partie à domicile.

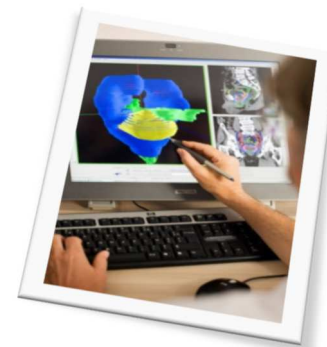
La durée de votre traitement, la fréquence des cures et l'intervalle entre ces dernières sont différents pour chaque cas. Ce traitement dépendra de la lésion identifiée, de votre état général de santé, des produits utilisés et de la façon dont réagit votre corps.

La Radiothérapie

La radiothérapie est une méthode de traitement des cancers, utilisant des radiations pour détruire les cellules cancéreuses, tout en épargnant les tissus sains périphériques.

L'exposition à ces rayons peut être réalisée selon deux modalités différentes :

- **la radiothérapie externe** : les rayonnements pénètrent à travers la peau, traversent la tumeur, puis irradient les tissus sains adjacents.
- **la radiothérapie interne ou curiethérapie** utilise de petites quantités de sources radioactives posées au contact ou au sein de la tumeur.



O

FFRE DE SOINS

Les Examens complémentaires

Pour une prise en charge optimale de votre parcours de soins, le Pôle Santé Léonard de Vinci vous permet de bénéficier de plateaux techniques de diagnostic et de thérapie rassemblés dans un même lieu.

L'Imagerie médicale

Le Pôle Santé Léonard de Vinci met à votre disposition l'ensemble des techniques d'imagerie les plus modernes et performantes :

- **Le centre de radiologie conventionnelle**

Il effectue tous les examens conventionnels, la mammographie, ainsi que les biopsies du sein par mammotome, l'ostéo-densitométrie et la radiologie pédiatrique.

- **Le centre scanner et IRM**

Ce centre est équipé d'un scanner (rayons X) et d'une IRM (champ magnétique) permettant d'avoir une vue 2D ou 3D d'une partie du corps.

- **Le centre d'échographie – doppler (ultrasons)**

L'échographie en 3D, élément majeur du suivi de la grossesse et de l'exploration de la plupart des organes.

Le doppler pour l'étude des vaisseaux de l'organisme.

- **Le centre de médecine nucléaire**

Le Centre de Médecine Nucléaire réalise les scintigraphies. Il est équipé de gamma-caméras de dernière génération qui permettent :

- d'analyser la fonction des organes
- de contribuer au diagnostic, suivi et repérage de certaines maladies ou lésions en cardiologie, cancérologie, orthopédie, rhumatologie, pneumologie, neurologie...

O

FFRE DE SOINS

Les Analyses biologiques

Le Pôle Santé Léonard de Vinci vous permet de réaliser vos examens biologiques sur place :

- **Le laboratoire d'Analyses Médicales**

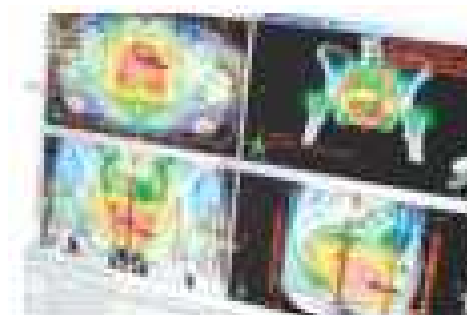
Le laboratoire Léonard de Vinci présente deux facettes :

- Laboratoire d'analyses biologiques, ouvert au public de 7h15 à 19h00, réalisant sans rendez-vous toutes les analyses conventionnelles et urgentes. Il vous permet de réaliser les examens biologiques demandés par votre médecin, dès la sortie de consultation et au cours de votre hospitalisation.
- Laboratoire spécialisé de biologie de la reproduction, réalisant sur rendez-vous l'étude complète du sperme ainsi que les techniques d'Assistance Médicale à la Procréation. Par la proximité des équipes médicales (cliniciens et biologistes), l'équipe agréée des biologistes du Pôle Santé assure un suivi personnalisé de votre traitement au cours de réunions hebdomadaires.

- **Le cabinet de pathologie**

Il possède une antenne au bloc opératoire pour analyser un prélèvement "en direct" au cours de votre intervention chirurgicale.

Il participe à l'établissement de votre projet thérapeutique grâce à sa participation aux réunions pré et postopératoires.



O

FFRE DE SOINS

Les Autres Soins

Dans le cadre de son activité, le Pôle Santé Léonard de Vinci a pour mission d'assurer la

La kinésithérapie

Associé aux équipes médicales, un groupe de masseurs kinésithérapeutes participe à la rééducation ou à l'adaptation des patients à leur handicap, dans diverses spécialités (appareil locomoteur, insuffisance respiratoire chronique, post-partum, ...).

La consultation douleur

Une consultation « Douleur Chronique » est en place. Vous pouvez solliciter ses services par l'intermédiaire de votre médecin ou de votre spécialiste.

O

FFRE DE SOINS

Les Urgences

Dans le cadre de son activité, le Pôle Santé Léonard de Vinci a pour mission d'assurer la continuité des soins.

Le service de garde et d'astreinte en hospitalisation

Pour les patients hospitalisés dans les services de médecine, un médecin assure en permanence une garde sur place, et intervient rapidement en cas de problème.

En chirurgie un spécialiste de chaque discipline est d'astreinte en permanence et peut intervenir en cas de nécessité.

Pour la maternité, un gynécologue et un anesthésiste assurent en permanence une garde sur place.

Le service des Urgences

Ce service assure l'accueil 24h/24, 7 jours/7 de tous les patients venant spontanément ou sur recommandation.

POUR CONTACTER LES URGENCES

02 47 222 100





VOTRE PARCOURS



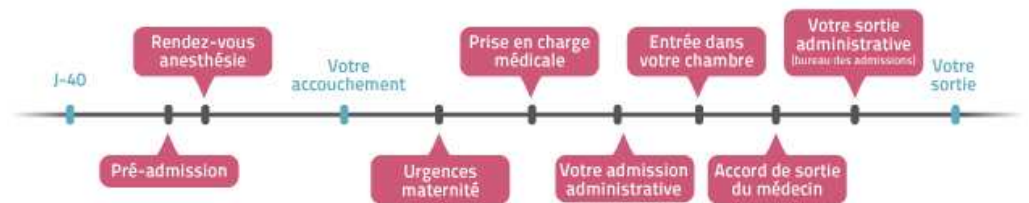
Il existe plusieurs types de séjour au sein du Pôle Santé Léonard de Vinci :

- **l'hospitalisation de jour** : votre hospitalisation s'effectue sur une seule journée, vous rentrez à la clinique le matin, et vous ressortez le soir après votre intervention.
- **l'hospitalisation complète** : votre hospitalisation s'effectue sur plusieurs jours car votre intervention nécessite un repos et une surveillance médicale supplémentaire.

Quel que soit le type de votre séjour, voici une vision globale de votre parcours et des différentes étapes que vous devrez suivre :



Pour votre séjour en maternité, le parcours est différent selon que votre accouchement soit programmé ou non. S'il n'est pas programmé, voici les étapes de votre parcours :



VOTRE PARCOURS

Les démarches avant hospitalisation

La consultation pré-anesthésique

Pour tout acte chirurgical ou d'exploration fonctionnelle, la consultation pré-anesthésique est obligatoire.

Il vous est demandé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat des Médecins Anesthésistes Réanimateurs au :

02 47 31 00 21

**Pour cette consultation,
n'oubliez pas d'apporter ...**

- ✓ Votre carnet de santé
- ✓ Le questionnaire d'anesthésie dûment rempli qui vous a été remis par votre chirurgien ou votre médecin
- ✓ Les résultats de vos examens
- ✓ Les ordonnances de tous vos traitements en cours
- ✓ Vos examens de sang et électrocardiogrammes récents
- ✓ Les comptes rendus de consultations de spécialistes



VOTRE PARCOURS

La Réservation de votre chambre

Présentez-vous au bureau des préadmissions, situé au rez-de-chaussée, entrée Médecine-Chirurgie (E1), **30 mn avant votre rendez-vous de consultation d'anesthésie.**

Lors de la préadmission, nous constituons votre dossier administratif et procédons à la réservation de votre chambre selon vos souhaits et vos besoins. Il existe plusieurs types de chambres, certaines étant adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Pour votre préadmission, munissez-vous de...

- ✓ Votre pièce d'identité à jour ou livret de famille
- ✓ Votre attestation de sécurité sociale en cours de validité.
- ✓ Votre carte vitale mise à jour
- ✓ Votre carte de mutuelle ou complémentaire santé, ou bien un bon de prise en charge de votre mutuelle
- ✓ La demande de prise en charge à votre mutuelle ou complémentaire santé
- ✓ Éventuellement votre feuillet d'accident du travail et le certificat initial si votre hospitalisation est en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle
- ✓ Un feuillet du carnet de soins gratuit si la personne hospitalisée bénéficie de l'art.115

Les informations concernant le montant, la prise en charge, les règlements des frais de consultation, le séjour et le transport sanitaire vous seront communiquées au moment de votre admission.

N'hésitez pas à vous renseigner avant votre réservation auprès de votre mutuelle pour connaître le montant des remboursements liés au contrat souscrit.

Le bureau des préadmissions est ouvert **du lundi au vendredi de 08h30 à 18h15.**

VOTRE PARCOURS

Les chambres en hospitalisation complète

Vous pouvez choisir, pour votre séjour, une chambre double ou une chambre seule.

Les chambres du Pôle Santé Léonard de Vinci sont lumineuses. Elles ont été conçues de façon pratique et fonctionnelle.

La chambre Grand Confort

Une chambre agréable comprenant des prestations personnalisées :

- Espace détente (canapé, bureau)
- Menu à la carte
- Linge de toilette
- Télévision incluse
- Wifi inclus
- Forfait Téléphone inclus
(appels non inclus)

La chambre Confort

Il s'agit d'une chambre individuelle avec différentes prestations personnalisées :

- Menu à la carte
- Linge de toilette
- Télévision incluse
- Wifi inclus
- Forfait Téléphone inclus
(appels non inclus)

La chambre en hospitalisation de jour

En hospitalisation de jour, vous pouvez bénéficier d'une chambre double ou d'une chambre seule.

En chambre seule, vous pouvez accéder à la télévision et une revue vous est offerte.

VOTRE PARCOURS

La Préparation de votre hospitalisation

Vous recevrez **2 jours avant**, sur votre téléphone portable, un **SMS** vous indiquant votre hospitalisation, votre heure de convocation à la clinique et quelques consignes élémentaires. Cet horaire est adapté à l'organisation des soins de la clinique. Aussi, il convient de le respecter scrupuleusement.

Pour la constitution de votre bagage, ne prenez que le nécessaire à votre hospitalisation avec :

- une serviette de toilette et le nécessaire (gant, brosse à dent...)
- des vêtements le temps de votre séjour
- des vêtements de nuit, serviette de table...

Pour éviter tout risque de vol, nous vous recommandons de ne garder sur vous qu'un strict minimum d'argent liquide et d'objets de valeur. L'établissement met gratuitement à votre disposition, un coffre afin de déposer toute somme d'argent ou objet de valeur contre reçu. L'établissement dégage toute responsabilité en cas de disparition d'objets et de valeurs non déposés. Merci de vous adresser à la responsable de service.

En cas d'intervention, il vous faut respecter les consignes d'hygiène préopératoire suivante :

- ☞ Etre à jeun : ne pas boire, ne pas manger (ni bonbons ni chewing-gum)
- ☞ Ne pas fumer et ne pas boire d'alcool pendant les 12 heures précédant votre arrivée
- ☞ Effectuer une douche la veille et le jour de l'intervention au savon (ou avec un antiseptique selon prescription médicale)
- ☞ Effectuer un brossage des dents
- ☞ Ne pas se maquiller et ne pas mettre de bijoux
- ☞ Se couper les ongles et enlever le vernis à ongles
- ☞ Ne pas utiliser de rouge à lèvres
- ☞ Retirer ses lentilles de contact

EN CAS D'ANNULATION DE VOTRE INTERVENTION :
Veillez prévenir le plus tôt possible le cabinet médical
et le service Ordonnancement de la clinique au 02 47 22 21 22

VOTRE PARCOURS

Le déroulement de votre séjour

L'accueil administratif

L'enregistrement de votre arrivée se fait au bureau des admissions :

- au 1^{er} étage pour les hospitalisations de jour (entrée E1)
- au 2^{ème} étage pour les hospitalisations complètes (entrée E1)
- à l'accueil Central au rez-de-chaussée, les samedis, dimanches et jours fériés

L'accueil par l'équipe soignante

Un infirmier ou aide-soignant viendra vous chercher et vous installera dans votre chambre.

Il vous donnera toutes les explications et informations relatives au déroulement de votre hospitalisation et complètera avec vous votre dossier médical.

Prévenez de toute modification de votre état de santé, y compris s'il s'agit d'une possibilité de grossesse, en demandant à en parler à un médecin anesthésiste.

L'infirmier vous demandera ensuite de vous préparer en suivant certaines consignes :

- Retirez toutes prothèses (appareils auditifs, dentaires, lentilles)
- Otez vos vêtements et sous-vêtements
- Réalisez une douche selon les consignes reçues
- Mettez la tenue de bloc qui vous a été remise

Un brancardier vous conduira ensuite au bloc opératoire.



VOTRE PARCOURS

L'identification du personnel de santé :

Les professionnels de la clinique sont identifiables par la couleur qu'ils portent sur leurs vêtements de travail :

- blanc/violet pour les responsables 
- blanc/vert pour les infirmiers 
- blanc/orange pour les aides-soignants 
- blanc/bleu pour les agents de service 
- blanc/rose pour les auxiliaires de puériculture 

La distribution des repas

Les repas sont élaborés sur place et adaptés au régime de chacun. Les horaires de repas sont fixés :

- le petit déjeuner est distribué en chambre entre 7h30 et 8h30.
- le déjeuner est servi entre 12h00 et 12h30.
- le dîner est servi entre 18h45 et 19h30.

Si vous suivez un régime alimentaire, vous devez en informer l'infirmier à votre arrivée.

Il est demandé aux visiteurs de n'apporter ni nourriture, ni boissons aux personnes hospitalisées.

Les visites et accompagnants

Pour votre repos et votre confort, les visites sont autorisées de 13h à 20h et limitées à 2 personnes à la fois.

LES VISITES DES ENFANTS DE -12 ANS ne sont pas autorisées dans les services de soins, excepté les frères et sœurs en Maternité.

Votre entourage a la possibilité de déjeuner à la boutique « Mona Lisa » au rez-de-chaussée ou de partager le repas avec vous, sous réserve de le commander **avant 10h45** pour le repas du midi et **16h15** pour le repas du soir à la boutique « Mona Lisa ». Le ticket donné devra être remis au personnel apportant le repas.



VOTRE PARCOURS

Vous avez également la possibilité, en chambre individuelle, de réserver un lit « **accompagnant** » (*tarif incluant le petit déjeuner*).

Les tarifs sont à disposition aux accueils de la Clinique ainsi qu'aux bureaux des préadmissions et admissions.

Les prestations

Télévision

La télévision a un coût journalier excepté pour les prestations confort et grand confort.

Téléphone

Un système de reconnaissance vocale permet de vous joindre dans votre chambre. Si vous souhaitez appeler l'extérieur, l'ouverture de votre ligne se fera lors de votre admission. Un forfait d'ouverture vous sera alors demandé, vos communications vous seront facturées à la sortie.

Internet

Un accès par la borne Wifi est disponible dans chaque chambre.

Courrier

Le courrier est distribué en début d'après-midi. Vous pouvez remettre votre courrier affranchi pour expédition avant 15h au personnel de votre service.

Traducteur

En cas de besoin de traduction, contactez le responsable de votre service.

Service social

Une assistante sociale est présente dans l'établissement. Vous pouvez en faire la demande auprès du médecin de votre service.

Psychologue

Deux psychologues sont présents dans l'établissement. Vous pouvez en faire la demande auprès du responsable de votre service ou de votre médecin référent.

VOTRE PARCOURS

Lieu de culte

Le Pôle Santé Léonard de Vinci est un établissement laïc. Vous pouvez demander la visite d'un représentant du culte de votre choix auprès du responsable de service qui fera le maximum pour vous satisfaire. Une équipe d'aumônerie catholique est présente dans la clinique.

Associations de bénévoles

JALMALV et Présence 37 assurent un accompagnement en soins palliatifs. Leurs coordonnées sont disponibles auprès du responsable de service.

Coiffeur

Prenez rendez-vous par l'intermédiaire du personnel soignant de votre service.

Boutique Mona Lisa

Vous y trouverez :

- un service de restauration rapide
- une presse avec rayon cadeaux
- le service hôtelier "Résa service"

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
le samedi de 9h à 17h
le dimanche de 10h à 18h

VOTRE PARCOURS

La sortie

Les formalités de départ

Votre date de sortie est fixée, en fonction de la durée de votre prise en charge, par votre médecin référent. **La sortie s'effectue entre 9h et 11h (excepté en hospitalisation de jour).**

Un salon d'attente est à votre disposition si vous partez plus tard pour convenance personnelle.

Au cas où vous décideriez de partir contre avis médical, il vous sera demandé de signer une décharge dégageant la responsabilité du médecin et de l'établissement.

Avant de quitter votre chambre, pensez à récupérer :

- **les documents médicaux** : résultats de laboratoire, radios, ordonnances et un courrier pour votre médecin traitant vous seront remis par l'infirmier du service.
- **les documents administratifs** : bulletin de sortie, facture acquittée vous seront donnés par l'hôtesse du bureau des admissions/sorties du service.

Les frais de séjours

Les frais d'hospitalisation comprennent :

- les frais d'hospitalisation
- le tarif des prestations journalières et le forfait patient fixés par la caisse nationale d'assurance maladie
- le forfait journalier fixé par arrêté ministériel
- les frais pour convenance personnelle (téléphone, télévision, chambre particulière, accompagnants). Ces frais peuvent éventuellement être pris en charge par votre mutuelle
- en tant qu'assuré social, vous aurez à régler le forfait journalier, le forfait patient (selon les conditions d'application) et le ticket modérateur si votre séjour est pris en charge à 80%. Ces frais peuvent être éventuellement pris en charge par votre mutuelle ou par l'aide médicale.

VOTRE PARCOURS

L'arrêt de travail

Le bulletin d'hospitalisation vous sert d'arrêt de travail pendant votre séjour.

Votre médecin vous établira éventuellement, à votre sortie, un certificat indiquant la durée d'arrêt de travail.

Pensez à lui demander les documents nécessaires à votre sortie : arrêt de travail, bon de transport, ordonnances....

Le transport

Si vous en avez la capacité, vous pouvez naturellement utiliser votre véhicule personnel pour votre retour à domicile.

Une prescription médicale de transport est nécessaire pour bénéficier d'une prise en charge de votre caisse d'assurance maladie, que ce soit un taxi, un TAP ou une ambulance. Pensez à en faire la demande auprès de votre médecin...





NOS ENGAGEMENTS



La Qualité et la Sécurité des Soins

Le Pôle Santé Léonard de Vinci s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Nos équipes médicales, soignantes et administratives, avec l'aide des représentants des usagers, ont pour mission de vous faire bénéficier d'une prise en charge optimale personnalisée, dans les meilleures conditions d'accueil, de sécurité et de confort, tout en respectant vos droits, vos convictions et vos attentes.

Cette volonté repose sur une politique de progrès élaborée annuellement par une équipe de professionnels et de praticiens qui composent le **Comité Qualité (CoQUAL)**.

Ce CoQUAL coordonne les actions des différentes commissions compétentes :

- C.L.I.N. Comité de Lutte Contre les Infections Nosocomiales
- C.L.A.N. Comité de Liaison Alimentation Nutrition
- C.L.U.D Comité de Lutte contre la Douleur
- C.S.T.H Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance
- Co.ME.DIMS Comité des Médicaments et des Dispositifs Médicaux

Ce comité assure également en collaboration avec le Comité des Vigilances et de gestion des RISques (CoVIRIS), la coordination et le suivi de la maîtrise des risques et des dysfonctionnements au sein de l'établissement.

Il veille en permanence à l'amélioration des pratiques à travers la mise en œuvre de formations continues, d'Évaluations de Pratiques Professionnelles et de suivi d'une quinzaine d'indicateurs (satisfaction des patients, conformité du dossier patient, prise en charge de la douleur, lutte contre les infections nosocomiales, ...).

Le Pôle Santé Léonard de Vinci a obtenu, pour cette démarche, la reconnaissance externe de la Haute Autorité de Santé. Ces résultats sont affichés au sein de la clinique et sont également disponibles sur les sites de référence du Ministère de la Santé et des Sports :

- Site Platines
- Site Icalin, tableau de bord des infections nosocomiales
- Plateforme Qualhas
- Site de la HAS pour la certification



NOS ENGAGEMENTS

Votre identité, c'est votre sécurité

Un bon enregistrement de votre identité, c'est sécuriser votre prise en charge.

Soucieux de garantir le bon soin au bon patient, les professionnels de la clinique vous solliciteront à toutes les étapes de votre passage : à votre admission, nous vous prions de présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour...) et une carte vitale à jour ; tout au long de votre séjour, nous vous demanderons de décliner votre identité.

Votre traitement personnel

Votre traitement médicamenteux peut-être contre-indiqué avec le traitement mis en œuvre au cours de votre hospitalisation.

A l'installation dans votre chambre, vous devrez donc remettre à l'infirmière l'intégralité de votre traitement médicamenteux en cours et les ordonnances correspondantes*. Les médicaments prescrits durant votre hospitalisation sont délivrés par la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) de la clinique. Toutefois, si certains médicaments de votre traitement de ville sont maintenant par votre médecin référent pendant votre séjour, et qu'ils s'avèrent indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité d'avoir recours à vos médicaments personnels jusqu'à approvisionnement de la PUI.

Ordonnances et traitements vous seront restitués à votre sortie.

**En signant le certificat d'information, vous vous engagez à ne conserver aucun médicament avec vous (la législation interdit que le patient conserve des médicaments dans sa chambre ; toute automédication peut entraîner des risques de surdosage et d'interaction médicamenteuse).*

La douleur : « Avoir mal n'est plus une fatalité »

Parce que la douleur est une composante fréquente dans votre état de santé, la clinique en a fait de sa prise en charge une préoccupation première.

Une évaluation quotidienne de la douleur est réalisée par nos professionnels afin de traiter au mieux et aux plus vite votre douleur selon les protocoles établis par le Comité de Lutte Contre la Douleur (C.L.U.D).

**Un contrat d'engagement contre la douleur, expliquant les modalités de prise en charge de la douleur, vous sera remis par une infirmière au début de votre séjour.*



NOS ENGAGEMENTS

La sécurité transfusionnelle

Si votre état de santé le nécessite, et malgré les alternatives existantes, le recours à une transfusion sanguine peut-être nécessaire.

Le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance de la clinique est là pour garantir l'organisation de cette prise en charge et veiller au respect des pratiques et de surveillance transfusionnelles.

L'expression de votre volonté

La non divulgation de votre présence

La clinique peut mettre en œuvre une procédure de non divulgation de votre présence au sein de l'établissement. Si tel est votre volonté, signalez votre souhait dès le début de vos démarches administratives.

La désignation de la personne de confiance

A votre préadmission, nous vous demanderons de nous indiquer le nom de la personne de confiance que vous aurez désigné, conformément à l'article L1111-6 du Code de la Santé Publique.

Cette personne est habilitée à être informée et consultée si votre état de santé ne vous permet pas d'exprimer votre volonté, ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit et révocable à tout moment. Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous assister dans vos décisions. Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (parent, proche ou médecin traitant).

Les directives anticipées

Les directives anticipées sont des instructions écrites que vous donnez par avance (personne majeure consciente). Ces directives anticipées seront prises en considération pour toute décision vous concernant si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté et dans le cas où l'arrêt ou la limitation

NOS ENGAGEMENTS

d'un traitement inutile ou disproportionné ou la prolongation artificielle de la vie est envisagée.

Vous devez dater et signer ce document écrit, et dûment vous identifier par l'indication de vos nom, prénom, date et lieu de naissance. Si vous êtes, bien qu'en état d'exprimer votre volonté, dans l'impossibilité d'écrire et de signer vous-même le document, vous pouvez demander à deux témoins, dont la personne de confiance, d'attester que le document que vous n'avez pas pu rédiger vous-même, est l'expression de votre volonté libre et éclairée. Ces témoins indiquent leur nom et qualité et leur attestation est jointe aux directives anticipées.

Ce document doit être rédigé depuis moins de 3 ans.

Le don d'organe

Quand un don peut sauver des vies, nous ne pouvons pas rester indifférents. Nous sommes tous des donneurs et receveurs potentiels. Pensez à exprimer clairement votre position sur un don d'organes éventuel auprès de l'équipe soignante.

L'accès à vos informations

L'accès à vos données médicales

Au titre de l'article 1111-7 du code de la santé publique, vous (ou votre ayant-droit en cas de décès ou le ou les titulaires de l'autorité parentale pour une personne mineure) pouvez accéder directement, ou par l'intermédiaire d'un professionnel compétent choisi, aux informations concernant votre santé.

La demande doit être formulée par lettre recommandée au Directeur du Pôle Santé Léonard de Vinci et transmise à l'adresse de l'établissement. Elle doit être accompagnée d'une copie de la carte d'identité ainsi qu'une copie du livret de famille lorsqu'il s'agit d'une demande pour un membre de votre famille.

L'accès sera possible au plus tôt après qu'un délai de réflexion de quarante-huit heures ait été observé et au plus tard dans les huit jours suivant la date de réception de la demande (ce délai est porté à 2 mois pour des informations médicales datant de plus de 5 ans).

NOS ENGAGEMENTS

Ces informations sont accessibles soit :

- en les consultant sur place après avoir pris rendez-vous auprès du médecin DIM,
- en obtenant une copie du dossier, moyennant le versement des frais de copies et d'envoi.

Votre dossier médical est conservé par la clinique selon des dispositions rigoureuses pour assurer la garde et la confidentialité des informations de santé, pendant vingt ans à compter de la date de votre dernière hospitalisation.

Informatiques et libertés

A l'occasion de votre hospitalisation, un certain nombre de données vous concernant sont recueillies. Protégées par le secret médical, ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de la clinique (médecin DIM) et font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément aux dispositions de cette loi, vous avez le droit* de vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de ces données nominatives vous concernant.

Vous pouvez également exercer vos droits d'accès et de rectification des données auprès de ce médecin DIM ou de votre médecin référent.

*Les dispositions ne s'appliquent pas lorsque le traitement répond à une obligation légale ou lorsque l'application de ces dispositions a été écartée par une disposition expresse de l'acte autorisant le traitement.

Votre avis nous intéresse

L'expression de vos griefs

L'écoute de nos patients est primordiale pour améliorer en permanence votre prise en charge.

Aussi, le responsable de service dans lequel vous avez été hospitalisé est à votre disposition pour entendre et répondre à toute insatisfaction relative à votre séjour.

NOS ENGAGEMENTS

Vous pouvez également exprimer votre mécontentement sur le registre des plaintes et réclamations mis à disposition à l'accueil central (rez-de-chaussée) ; ou écrire à la direction de l'établissement, qui veillera à ce que votre demande soit instruite dans les meilleurs délais possibles.

La direction vous apportera une réponse individuelle à la difficulté rencontrée, vous demandera éventuellement de vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou un médiateur non médecin, membre de la Commission des Relations avec les Usagers et de la qualité de la prise en charge (C.R.U.Q.P.C), ou vous informera qu'il procède à cette saisine.

Le (ou les) médiateur(s) vous recevront, dans les huit jours après que le médiateur en ait été avisé, pour examiner les difficultés que vous rencontrez. La direction de l'établissement vous fera part, dans les meilleurs délais de sa décision accompagnée de l'avis de la C.R.U.Q.

C.R.U.Q

Commission des Relations avec les Usagers et la Qualité de la prise en charge

Les missions de la CRUQPC :
(décret N° 2005-213 du 2 Mars 2005)

- **Veiller au respect de l'application des droits des usagers et de faciliter leurs démarches au sein de la clinique,**
- **Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches.**

La liste des membres de la C.R.U.Q .P.C est à votre disposition auprès du responsable du service et est affichée dans le hall central de la clinique.

Le questionnaire de satisfaction

Outre les plaintes et réclamations formulées, la clinique appuie ses orientations sur les retours d'appréciation de ses usagers.

C'est pourquoi, il est très important que, satisfait ou non, vous nous fassiez part de votre ressenti au terme de votre séjour, ceci en remettant à l'équipe soignante le questionnaire de sortie, ou en le déposant dans l'urne située dans le service de soins dans lequel vous avez été hospitalisé.

NOS ENGAGEMENTS

La charte de la personne hospitalisée

Les principes généraux

Annexe à la circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes âgées et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.	 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
 Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.	 La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
 L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.	 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.	 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
 Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.	 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.
 Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.	

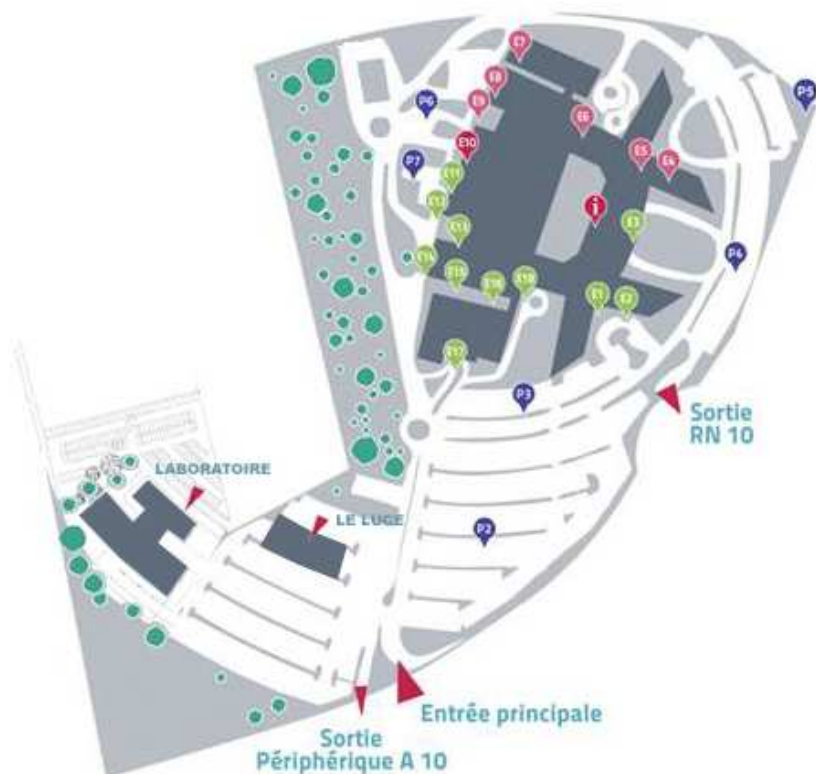
Le document intégral peut être consulté sur simple demande à l'accueil de l'établissement ou auprès du responsable de service. Il est également accessible, en plusieurs langues, sur le site internet : www.sante.gouv.fr

O RIENTATION

Le parking et les accès extérieurs

Le parking est partagé en 2 zones :

- pour stationner au plus proche de vos lieux de visites ou de rendez-vous médicaux, une zone payante a été mise en place tout autour de la clinique... Le stationnement y est **gratuit pendant 4h**, ce qui couvre le temps de votre consultation, de la majorité des examens, de votre visite à un patient hospitalisé...Cependant, si vous restez **au-delà cette durée**, le stationnement deviendra alors **payant**.
- **800 places** sont quant à elles **gratuites** et à votre disposition...



O RIENTATION

E1 MÉDECINE-CHIRURGIE

CONSULTATIONS

Anesthésie
Chirurgie Urologie
Chirurgie Viscérale
Consultation Douleur
Épreuve d'effort cardiaque
Gastro-entérologie

HOSPITALISATION

Médecine & Chirurgie
Hôpital de jour
Unité de Surveillance Continue

E2 CONSULTATIONS

Chirurgie Plastique & Esthétique
Dermatologie

E3 ACCUEIL CENTRAL

E1 Espace Rencontres Information
Café-restaurant «Mona Lisa»

E4 Dialyse A.R.A.U.C.O

E5 MATERNITÉ

CONSULTATIONS

Gynécologie - Obstétrique
Aide médicale à la Procréation
Échographie
Génétique
Pédiatrie
Cardiologie

HOSPITALISATION

Maternité-Gynécologie

AUTRES SERVICES

E6 URGENCES MATERNITÉ

Consultations Hématologie
Consultations Orthopédie
Consultations Pneumologie
Neonatalogie
Soins de suite et de Réadaptation

E7 Consultations Cardiologie
Cabinet de Pathologie

E8 Laboratoire de biologie

E9 Services techniques

E10 SOINS 24/24

E11 Radiologie

E12 Scanner IRM

E13 Livraisons

E14 Médecine Nucléaire

E15 Rétrocession Pharmacie

E16 Funérarium

E17 Radiothérapie

E18 Chimiothérapie

P Parking

O RIENTATION

O RIENTATION

L'accès interne

Pour vous rendre à votre consultation, repérez les flèches de couleur au sein de l'établissement :



Les flèches rouges indiquent le chemin pour accéder aux deux couloirs orthopédiques.

- Couloir 1 : Dr Perrot, Dr Perlès, Dr Herard
- Couloir 2 : Dr Asquier, Dr Niquet, Dr Zanardo



Les flèches bleues mènent au plateau médicotechnique de l'établissement :

- le centre de médecine nucléaire
- le scanner & l'IRM
- la radiologie
- les urgences
- le laboratoire



Les flèches grises mènent aux Urgences maternité et au service de Soins de Suite et de Réadaptation.